

2016
10 ANS



caisse de retraites du personnel de la ratp

SOMMAIRE



CRP RATP - mai 2017. Conception graphique : www.agence-maverick.com. Rédaction : CRP RATP et Maverick. Photos : R. Demaret, Pexels, Librestock, DR. Merci à nos agents qui ont bien voulu se prêter au jeu des photos.

Le rapport d'activité est imprimé sur du papier PEFC.



04
10

- 04 Les chiffres clés de la CRP RATP
- 06 2016 à la CRP RATP
- 08 2006-2016 : les 10 ans de la CRP RATP
- 10 L'interview de Christophe Rolin, Directeur

LA GOUVERNANCE ET L'ORGANISATION

14
21

- 16 Le mot de Laurent Barbaroux, président du Conseil d'Administration
- 17 Le Conseil d'Administration, pilier de la gouvernance
- 19 Le Conseil d'Administration
- 20 La tutelle administrative
- 21 L'organisation des services de la CRP RATP

LES MISSIONS DE LA CAISSE

22
31

- 24 La CRP RATP l'unique référent retraite du personnel de la RATP
- 25 Le financement du régime spécial de retraite
- 26 Le compte de résultat
- 27 Les chiffres 2016 du régime spécial
- 29 L'activité du service juridique
- 30 L'activité de l'agence comptable

2016, ANNÉE DES GRANDS PROJETS

32
39

- 34 La refonte du système d'information
- 36 Le défi du service production
- 37 La communication, un enjeu majeur
- 39 La collaboration inter-régimes

LES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

40
55

- 42 Les pensions du régime spécial
- 48 Focus réformés
- 50 Les pensions de réversion du régime spécial
- 51 Les pensions de coordination et retraite complémentaire
- 54 Les données communes
- 55 Les autres avantages

2016 : LES CHIFRES CLÉS DE LA CRP RATP

RÉUNIONS D'INFORMATION

Dans le cadre des projets de la Convention d'Objectifs et de Gestion, la CRP RATP a mis en place, depuis février 2013, des réunions d'information auprès des affiliés actifs.

553

agents ont été conviés
à ces réunions (agents ayant ouverts
leurs droits en 2017)



240

y ont participé

64,6%

des participants
sont très satisfaits
de ces réunions

32,1%

sont satisfaits

GESTION DE LA RELATION CLIENT

Le service du régime spécial répond aux demandes des affiliés actifs et retraités via trois vecteurs.



✓ L'accueil physique

260

personnes ont été reçues



✓ L'accueil téléphonique

30 531

appels entrants



95,18%

d'appels aboutis



8 911

courriels reçus

2016 : LES CHIFRES CLÉS DE LA CRP RATP

SITE INTERNET



- ✓ Lancement du compte personnel sur le site au 1^{er} décembre

2 660

nouvelles connexions
pour les actifs sur le mois
de décembre



2 388

nouvelles connexions pour
les pensionnés sur le mois
de décembre

DÉVELOPPEMENT DURABLE



- ✓ La collecte de déchets

1200 kilos

de papiers et cartons

18,5 kilos

de gobelets

44 kilos

de canettes et bouteilles

24,5 kilos

de capsules café



- ✓ La consommation d'énergie

-16%

de consommation
entre 2014 et 2016
(229 532 kWh vs 191 735 kWh)

2016 À LA CRP RATP

➔ JANVIER 2016

LES 10 ANS DE LA CRP RATP



Partenaire de votre nouvelle vie

La caisse de retraites du personnel de la RATP a fêté son dixième anniversaire en janvier 2016. L'occasion de célébrer son engagement auprès de ses affiliés devant un parterre d'institutionnels et de partenaires de l'organisme. Un film, tourné pour l'occasion, a été diffusé lors de la cérémonie, le 31 mars. Il retrace les grandes avancées de la CRP RATP au travers d'interviews d'agents et de dirigeants de la Caisse.



**96% des participants
sont satisfaits
ou très satisfaits**

➔ FÉVRIER À MARS 2016

RÉUNIONS D'INFORMATION

Poursuite des réunions d'information auprès des agents ayant ouvert leurs droits en 2017 (5 réunions). Un taux de satisfaction toujours aussi élevé : 64,61% très satisfaits et 32,10% sont satisfaits.



➔ AVRIL 2016

NEWSLETTER PENSIONNÉS

Envoi de la première newsletter aux affiliés pensionnés : l'occasion de faire un focus sur les web services en ligne et d'adresser les identifiants aux pensionnés.



➡ 16 AOÛT 2016

NOMINATION

Nomination d'un nouvel agent comptable :
Monsieur Yves GUENON.

Passé par l'URSSAF et l'ACOSS, Yves GUENON assure les opérations de paiement et de comptabilisation des opérations financières à la CRP RATP. Il assure également la trésorerie de la Caisse et dispose d'une fonction de contrôle des opérations exercées par l'ordonnateur.



95%

**des affiliés actifs sont
satisfaits des services
de la Caisse**

➡ SEPTEMBRE 2016

ENQUÊTE ET BAROMÈTRE

- Enquête de satisfaction auprès des affiliés actifs (baromètre) : satisfaction globale des services de la Caisse de 95%.
- Enquête auprès des affiliés ayant été invités à participer aux réunions d'information et n'étant pas venus (freins identifiés).

➡ 1^{ER} OCTOBRE 2016

CHANGEMENT DE LA GOUVERNANCE DE LA CAISSE

- Nomination de **Monsieur Christophe ROLIN** en tant que Directeur.

TRAVAUX INTER-RÉGIMES

- Lancement du « compte personnel retraite » de l'Union Retraite



➡ DÉCEMBRE 2016

UNE FIN D'ANNÉE EN TROMBE

- 1^{er} décembre 2016 : création de l'espace personnel sur le site internet et mise en production du nouveau système d'information et création d'un espace personnel.
- 13 décembre 2016 : élection des représentants des affiliés au Conseil d'Administration.

2006

- **Création**, mise en place de la Caisse et de ses instances

2007



- **Lancement** du site internet
- **Travaux techniques** relatifs à l'adossement, travaux préparatoires liés à l'étude préalable de la réforme du régime spécial
- **Participation** de la CRP RATP aux discussions tripartites sur la réforme du régime spécial avec la RATP, les organisations syndicales et l'État

2008



- **Première certification** des comptes réalisée par les commissaires aux comptes
- **Mise en place** de la réforme du régime spécial de retraite de la RATP
- **Développement** de nouveaux moteurs de calculs de pension menés par les services de la caisse (évolution du système d'information)
- **Lancement** de la préparation de la première convention d'objectifs et de gestion

2009



- **Signature** de la première Convention d'Objectifs et de Gestion
- **Lancement** de la nouvelle identité visuelle
- **Réflexion** sur de nouveaux services en ligne à proposer à nos affiliés
- **Ultime évolution** du SI pour intégrer les derniers critères de la réforme 2008
- **Mise en place** de la Gestion Électronique des Données

2010



- **Mise en place** de la fonction Système d'information et réalisation du Schéma Directeur informatique
- **Refonte** du site internet avec la mise en place de l'espace actif sécurisé et dédié comprenant un outil de simulation des droits à pension
- **Réforme** des retraites de novembre 2010
- **Mise en place** d'opérations relatives à la lutte contre la fraude

LES 10 ANS DE LA CRP RATP

2011



- **Élections** des représentants des affiliés au Conseil d'Administration
- **La CRP RATP** rejoint la démarche collective liée au Développement Durable avec son intégration au plan cadre de l'UCANSS
- **Mise en place** des « web services » pour les pensionnés dans leur espace dédié du site internet
- **Réflexion** sur la préparation de la seconde COG
- **Nomination** de Monsieur Dominique GIORGI en tant que Président du Conseil d'Administration

2012



- **Participation** à la démarche Développement durable
- **Mise en place** des enquêtes de satisfaction auprès des affiliés actifs et retraités
- **Préparation** de la seconde COG

2013



- **Signature** de la COG 2013-2016
- **Création** du service Secrétariat général au sein de la Caisse
- **Mise en place** des réunions d'informations affiliées (RIA)
- **Participation** au groupe communication de l'Union Retraite
- **Réflexion** sur la mise en place d'un outil de GRC
- **Participation** à la semaine nationale du Développement Durable
- **Participation** au Prix de l'Innovation et du Développement Durable
- **Nomination** de Monsieur Laurent BARBAROUX en tant que Président du Conseil d'Administration

2014



- **Mise en place** de l'outil de relation client : GRC
- **Loi de réforme** des retraites
- **Mise en place** de la comptabilité analytique
- **Lancement** de la réflexion sur la refonte du site web
- **Lancement** du tri sélectif des déchets

2015



- **Lancement** du nouveau site internet
- **Travaux de rénovation** des locaux et amélioration des conditions de travail
- **Mise en place** d'une politique d'œuvres sociales
- **Externalisation** des archives papier
- **Début du projet** de refonte du Système d'information
- **Mise en place** de newsletter pour les affiliés actifs
- **Implication** de la CRP RATP dans les projets nationaux de l'Union Retraite
- **Réorganisation** du service production

**Les caisses
de sécurité sociale
sont des organismes
qui ont énormément
progressé durant
ces dix dernières
années.**





L'INTERVIEW

Entretien
avec Christophe Rolin,
DIRECTEUR DE LA CRP RATP

NOMMÉ PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL LE 12 JUILLET 2016, CHRISTOPHE ROLIN A PRIS SES FONCTIONS DE DIRECTEUR DE LA CAISSE DE RETRAITES DU PERSONNEL DE LA RATP LE 1^{ER} OCTOBRE.

DIPLÔMÉ DE SCIENCES PO PARIS ET DE L'EN3S, CHRISTOPHE ROLIN A ÉVOLUÉ AU SEIN DE DIFFÉRENTS ORGANISMES DE PROTECTION SOCIALE, NOTAMMENT AU POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT DE LA CPAM DE L'OISE PUIS DE CELLE DE LA SARTHE. IL REJOINT PAR LA SUITE LA DIRECTION RÉGIONALE DU SERVICE MÉDICAL (DSRM) D'ÎLE-DE-FRANCE EN TANT QUE DIRECTEUR ADJOINT OÙ IL GÈRE 1500 AGENTS (DONT 300 MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS CONSEIL) ET UNE QUARANTAINE DE SITES RÉPARTIS SUR HUIT DÉPARTEMENTS. EN CHARGE DE L'ORGANISATION GÉNÉRALE DES SERVICES ET DE LA VIE QUOTIDIENNE DE LA CRP RATP, CHRISTOPHE ROLIN ASSURE ÉGALEMENT LES RELATIONS AVEC LE CONSEIL D'ADMINISTRATION. IL DRESSE UN BILAN DE L'ANNÉE ET ABORDE LES PERSPECTIVES 2017.



Christophe Rolin, Directeur de la CRP RATP

Vous venez de prendre vos fonctions à la Caisse. Quel bilan tirez-vous de l'année 2016 ?

C.R. : La Caisse de retraite de la RATP a connu une révolution importante de sa gouvernance en 2016. Outre mon arrivée en tant que Directeur, un nouvel agent comptable et un nouveau fondé de pouvoir nous ont rejoints. De même, un nouveau Conseil d'Administration a été nommé.

Si je me fie aux objectifs de la convention d'objectifs de gestion (COG) nous avons obtenu de bons résultats en 2016. Un projet a mobilisé une grande partie des équipes : l'évolution du Système d'Information. Cette opération, qui est lourde, a été menée avec succès, même s'il nous reste encore quelques actions correctives à mener.

Côté service aux affiliés, nous avons fait évoluer notre site Internet en toute fin d'année et avons réactivé très récemment

les réunions d'informations aux assurés (RIA) pour les agents n'ayant pu y participer depuis leur mise en place en 2013. Courant 2017, nous reviendrons à la normale en invitant les assurés qui ont ouverts leurs droits. Enfin, notre budget a été dans l'ensemble maîtrisé et nos engagements ont été plutôt respectés.

Forts de ces résultats satisfaisants, nous devons passer à une nouvelle ère de la Caisse et mobiliser nos équipes sur de nouveaux projets. À titre d'exemple, nous devons clarifier et mettre à plat notre relation historique et privilégiée avec la RATP, car nous sommes un véritable organisme de sécurité sociale, autonome, et, de fait, mieux nous inscrire dans les projets inter-régimes, en étant au rendez-vous de projets majeurs comme le prélèvement à la source, le simulateur retraite ou le RGPU. Nous ne devons pas non plus occulter une certaine réalité : notre pérennité ou, en tout cas notre crédibilité, dépend de nos

résultats. Plus nous serons performants en matière de qualité de service et de gestion, plus nous pourrons pérenniser et rendre incontournable notre organisme. Je souhaite que forte de l'expertise et de l'implication de ses agents, la CRP RATP innove encore plus qu'elle ne l'a fait auparavant : en termes de services offerts, de modalités de fonctionnement interne...

Revenons à vos expériences précédentes. Vous avez dirigé durant plusieurs années une structure de protection sociale. Pouvez-vous nous donner votre vision d'un organisme de sécurité sociale ?

C.R. : Les caisses de sécurité sociale sont des organismes qui ont énormément progressé durant ces dix dernières années. On est bien loin aujourd'hui de l'image d'Épinal en matière de qualité de service et de gestion. J'en veux pour preuve les démarches qualité, de modernisation de l'offre de service et de maîtrise des coûts mises en œuvre ces dernières années. Elles sont bel et bien réelles et n'ont rien à envier aux organismes privés car depuis le milieu des années 2000, on est rentré dans une logique de performance et d'efficacité.

Justement, quelle est votre ambition à la CRP RATP ?

C.R. : Mon souhait, à la CRP RATP, qui est certes un organisme à taille humaine mais d'envergure nationale, est d'essayer de faire évoluer notre régime selon des standards que j'ai pu connaître de par le passé. Tant dans la qualité de l'offre de service que dans sa modernisation, car, aujourd'hui, un organisme de sécurité sociale est confronté à la concurrence du service rendu par d'autres prestataires, y compris privés. La différence est devenue tellement ténue entre le public et le privé que nous parlons désormais de relation client et de marketing. Plus concrètement, la CRP RATP doit encore progresser

en matière de relation client : contacts sortants, emailings, outil de GRC sur le téléphone ou encore dématérialisation de certains processus. Nous devons également être plus performants en matière de gestion car nous pouvons faire mieux à moindre coût.

Qu'en est-il de la performance sociale ?

C.R. : Nous sommes un organisme d'une quarantaine de personnes. Cette taille modeste pourrait nous fragiliser. C'est pourquoi, si nous voulons être crédibles, nous devons faire preuve d'une grande réactivité et ce, à tous les niveaux. Pour ce faire, nous devons tirer profit de l'expertise et des compétences des agents de la Caisse. Je souhaite que chacun soit heureux de se rendre au travail le matin et qu'un très fort sentiment d'appartenance nous anime. Cela se traduira, entre autres, par la mise en œuvre d'un dispositif d'innovation remontante, l'élaboration d'un plan d'actions Qualité de Vie au Travail ou encore le développement des temps de partage et d'échanges entre les différents membres de l'équipe.

Pour conclure, quels sont les objectifs de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion ?

C.R. : Notre nouvelle convention d'objectifs et de gestion (COG), qui court pour la période 2017/2020, met l'accent sur deux axes principaux : l'amélioration de la qualité de service et le renforcement de l'efficacité de gestion de notre organisme. Les chantiers sont nombreux : nous devons notamment travailler sur nos axes d'amélioration que sont la lutte contre la fraude, la mise en place d'un outil de contrôle interne, la professionnalisation de la réponse téléphonique, la digitalisation accrue de notre offre de service, la sécurisation de notre Système d'Information et, bien sûr, une maîtrise toujours plus grande de nos coûts. ■





LA GOUVERNANCE ET L'ORGANISATION

- 16** LE MOT DE LAURENT BARBAROUX,
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- 17** LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
PILIER DE LA GOUVERNANCE
- 19** LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
- 20** LA TUTELLE ADMINISTRATIVE
- 21** L'ORGANISATION DES SERVICES

L'ÉDITO

Le mot de Monsieur Barbaroux,

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CRP RATP



**Il était dit que 2016,
année de nos dix ans,
serait synonyme
de changements.**

LE BILAN DE L'ANNÉE 2016 EST TRÈS SATISFAISANT ET CE, À PLUS D'UN TITRE.

Nous terminons en effet notre deuxième Convention d'Objectifs et de Gestion sur une note très positive avec la recette du Système d'Information. Ce chantier, qui a mobilisé une grande partie des agents de la CRP RATP, s'est étendu sur presque toute l'année. L'impact a donc été important, tant en matière d'organisation que de changements des habitudes de travail. Fort heureusement, nos affiliés n'ont pas eu à souffrir des efforts consentis par les agents, ce dont je ne peux que me féliciter.

La gestion de la relation avec nos affiliés, que nous appelons plus communément GRC, a été de très bonne facture, comme en témoigne l'enquête de satisfaction, dont les taux dépassent les 90% de contentement.

En outre, les équipes mettent tout en œuvre pour apporter une qualité de service optimale aux pensionnés et actifs de notre régime. J'en profite pour saluer leur investissement collectif et personnel.

Par ailleurs, il était dit que l'année de nos dix ans serait synonyme de changements. Ce fut le cas ! 2016 a en effet vu l'arrivée de Christophe Rolin, notre nouveau Directeur, dont le professionnalisme a immédiatement été reconnu par les agents de la CRP RATP. Je suis certain qu'il saura relever avec succès les nombreux défis auxquels la Caisse est confrontée. À titre plus personnel, je tiens à saluer l'excellent travail effectué par Nathalie Droulez qui a longuement dirigé la Caisse avant lui.

Enfin, l'autre grand changement tient au Conseil d'Administration que je préside. Les nouveaux administrateurs sauront eux aussi, j'en suis sûr, parfaitement accompagner la Caisse sur les routes du progrès et du succès.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, **PILIER DE LA GOUVERNANCE**



EN 2016, LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A ÉTÉ ASSURÉE PAR MONSIEUR BARBAROUX. SUITE À LA PARUTION DE L'ARRÊTÉ DU 15 MARS 2016, LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR LES ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES SALARIÉS COMME PAR CEUX REPRÉSENTANT L'ENTREPRISE A ÉTÉ LA SUIVANTE :

→ LES REPRÉSENTANTS **DES AFFILIÉS ACTIFS**

	Membres Titulaires	Membres Suppléants
CGT	Monsieur Gilles ROUE	M. Guillaume LERENDU
CGT	Monsieur Michel POUZIEUX	Monsieur Nuno MARTINS
CGT	Monsieur Philippe LEBON	Madame Yaël LELLOUCHE
CGT	Monsieur Claude VOISIN	Monsieur Arnaud MOCQUELET
CGT	Madame Sabine ALEXIS (LETELLIER)	Monsieur Sébastien LESGENT
SUD	Monsieur Bruno FONTAINE	Poste vacant
SUD	Monsieur Laurent SIROU	Madame Karen PAGNINI
UNSA	Monsieur Yves HONORE	Monsieur Stéphane SARDANO
UNSA	Monsieur Olivier GALLE	Monsieur Gilles GROUX
CFE-CGC	Madame Muriel SOHIER	Monsieur Anatole GOMEZ

→ LES REPRÉSENTANTS **DES AFFILIÉS RETRAITÉS**

	Membres Titulaires	Membres Suppléants
CGT	Monsieur G�rald DOUGOUD	Madame Dominique CHUFFART
LISTE D'ENTENTE	Monsieur Jean-Claude THOMAS	Poste vacant

→ LES REPR SENTANTS **DE LA RATP**

Membres Titulaires	Membres Suppl�ants
Monsieur Bruno GAUDRY	Madame Myriam SKARZYNSKI
Monsieur Jos� ALDEANO	Madame Laurence FAURE
Madame Sylvie FREDON-BONNAFE	Madame Isabel LECRIQUE
Madame Agn�s LE BOYDRE	Madame M�lanie DETIENNE-DERISBOURG
Monsieur Jean-Claude DUPERRIER	Madame Catherine MONGIN
Madame Isabelle CAROFF	Monsieur Dominique QUEGUINER
Monsieur Maurice JARLIER	Monsieur Gwena�l de CONTI
Madame S�verine DUCRET	Madame Pascale VALETTE
Madame Muriel SICSIC	Madame Sophie POLET
Madame Christine MERCKAERT	Madame Anne CATHALA
Madame Yvette GUILLARD	Monsieur Jean-Fran�ois ROGARD

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A POUR MISSIONS DE DÉTERMINER LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA CAISSE, D'APPROUVER LES COMPTES ARRÊTÉS PAR LE DIRECTEUR AU VU DE L'OPINION ÉMISE PAR L'INSTANCE CHARGÉE DE LA CERTIFICATION ET D'ADOPTER LE BUDGET DE GESTION ADMINISTRATIVE CONFORMÉMENT À L'ENGAGEMENT DÉFINI DANS LA COG.

QUATRE RÉUNIONS PAR AN

Le Conseil d'Administration se réunit au moins quatre fois dans l'année. Il désigne en son sein plusieurs commissions spécialisées auxquelles il délègue une partie de ses attributions.

QUATRE COMMISSIONS

→ La commission de recours amiable

Elle instruit les recours des pensionnés ou affiliés contestant des décisions prises par la Caisse.

→ La commission des marchés

Son rôle est de recevoir, d'examiner les marchés ayant fait l'objet d'un appel d'offres lancé par la CRP RATP et d'attribuer lesdits marchés.

→ La commission économique et financière

La commission économique et financière traite toutes les questions liées aux moyens généraux de la CRP RATP, au budget de gestion administrative, aux programmes d'investissements et aux conventions financières. Elle examine et suit la convention d'objectif et de gestion et ses avenants. Elle est obligatoirement consultée sur tous les sujets d'ordre

budgétaire et financier. Ses travaux et ses avis motivés sont systématiquement présentés en séance plénière du Conseil d'Administration.

→ La commission juridique

Elle est chargée d'examiner tous les projets de textes législatifs et réglementaires pour le compte du Conseil d'Administration.

LES ÉLECTIONS

Le 13 décembre 2016 se sont déroulées les élections des représentants des affiliés au Conseil d'Administration :

→ 53 183 affiliés retraités ont eu la possibilité de voter pour élire deux représentants au Conseil d'Administration de la CRP RATP, 24 032 se sont exprimés, soit un taux de participation de 45,18 %.

La répartition des sièges est la suivante :
1 siège à la CGT et 1 siège à la liste d'entente (UNSA, CFE-CGC)

→ Le taux de participation chez les actifs, est de 28,67 %.

La répartition des sièges est la suivante :
4 sièges à la CGT, 3 sièges à l'UNSA, 2 à SUD. Le poste réservé cadre est attribué à la CFE-CGC.

LA TUTELLE ADMINISTRATIVE

À LA SUITE DE LA PARUTION DU DÉCRET N°2009-1191 DU 6 OCTOBRE 2009 RELATIF À LA TUTELLE SUR LES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE, LA CRP RATP EST PLACÉE SOUS LA DOUBLE TUTELLE DU MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT, ET DU MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ.



LES REPRÉSENTANTS DES MINISTÈRES

Les ministères sont représentés aux séances des instances de la CRP RATP par des fonctionnaires appelés commissaires du gouvernement : **Monsieur Philippe BRIARD** pour le ministère de l'Économie et des Finances, **Madame Agathe DENECHERE** pour le ministère des Affaires Sociales et de la Santé.

➔ La mission de contrôleur d'État a été assurée par **Madame Martine PROCUREUR**.

LES MINISTÈRES INVITÉS AUX INSTANCES

Le ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement reste invité aux instances de la CRP RATP.

L'ORGANISATION DES SERVICES DE LA CRP RATP



MÉDECIN CONSEIL



AGENCE COMPTABLE

- ✓ Comptabilité
- ✓ Contrôle



COMMUNICATION



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- ✓ Secrétariat
- ✓ Contrôle de gestion
- ✓ Ressources humaines
 - ✓ Juridique
- ✓ Services généraux



DIRECTION



SYSTÈME D'INFORMATION

- ✓ Études
- ✓ Exploitation



PRODUCTION/RELATION CLIENT

- ✓ Régime spécial
- ✓ Sécurité sociale/Régime complémentaire
- ✓ Accueil physique
- ✓ Plateforme téléphonique





LES MISSIONS DE LA CAISSE

24 L'UNIQUE RÉFÉRENT RETRAITE
DES PERSONNELS RATP

25 LE FINANCEMENT DU RÉGIME
SPÉCIAL DE RETRAITE

26 LE COMPTE DE RÉSULTAT

27 LES CHIFFRES 2016 DU RÉGIME SPÉCIAL

29 L'ACTIVITÉ DU SERVICE JURIDIQUE

30 L'ACTIVITÉ DE L'AGENCE COMPTABLE

L'UNIQUE RÉFÉRENT RETRAITE DES PERSONNELS RATP

LA CRP RATP EST UN ORGANISME DE SÉCURITÉ SOCIALE DE DROIT PRIVÉ QUI GÈRE DES FONDS PUBLICS. ELLE ASSURE LE FONCTIONNEMENT DU RÉGIME SPÉCIAL D'ASSURANCE VIEILLESSE DU PERSONNEL DE LA RATP.



LIQUIDER ET PAYER LES PENSIONS

La Caisse est chargée de la liquidation et de la mise en paiement des pensions des agents du cadre permanent, dès leur admission en qualité de stagiaire, et de leurs ayants droits selon deux types de réglementation :

- régime spécial de retraites de la RATP,
- régime de coordination et des retraites complémentaires.

PILOTER L'ÉQUILIBRE FINANCIER

La CRP RATP assure le pilotage de l'équilibre financier du régime. Elle exerce ses missions dans le cadre défini par le code de la sécurité sociale. Les règles de fonctionnement s'apparentent à celles de la comptabilité publique :

- séparation ordonnateur et comptable,
- tenue des comptes,
- exécution des mouvements financiers,
- contrôle des gestions techniques et administratives.

ENCAISSER LES RACHATS DE COTISATIONS ET RÉGLER LES PENSIONS

Depuis le 1^{er} juillet 2008, la CRP RATP est chargée de procéder à l'encaissement des rachats de cotisations volontaires effectués par les agents de la RATP en lieu et place de la RATP. Enfin, elle assure le règlement des pensions aux assurés du régime, dans les délais impartis.

LE FINANCEMENT DU RÉGIME SPÉCIAL DE RETRAITE

COMME L'ANNÉE DERNIÈRE, LE FINANCEMENT DU RÉGIME EN 2016 A ÉTÉ RÉALISÉ EN DEHORS DE TOUT MÉCANISME D'ADOSSEMENT.

LE MÉCANISME D'ADOSSEMENT INITIALEMENT PRÉVU

Les textes relatifs à la création de la Caisse de retraites prévoient un mécanisme d'adossment du régime spécial au régime général et aux régimes de retraites complémentaires. Cet adossment est subordonné à la conclusion de conventions avec d'une part, la CNAV et l'ACOSS et, d'autre part, l'ARRCO et l'AGIRC. Celles-ci, une fois signées, doivent organiser les flux financiers et les échanges d'informations entre les régimes.

LA CLÔTURE DES COMPTES

À la clôture des comptes 2016, les conventions n'étaient toujours pas signées de sorte que l'adossment du régime spécial au régime général et aux institutions de retraites complémentaires n'a pu être réalisé. De ce fait, le financement des charges de retraites a reposé, en majeure partie, sur les cotisations vieillesse précomptées par la RATP et sur la dotation d'équilibre versée par l'État, telle que prévue par l'article 16 du décret n°2005-1637 du 26 décembre 2005. Celui-ci prévoit que pendant la période transitoire qui précède la signature des conventions

financières d'adossment, "le versement de l'État assure l'équilibre entre les recettes et les charges de la Caisse de retraites du personnel de la RATP. Les modalités de ce versement à la Caisse de retraites du personnel de la RATP sont définies par une convention avec les ministères chargés de la Sécurité sociale, du Budget et des Transports". En vertu de ces dispositions, une convention a été conclue avec l'État, le 20 décembre 2007. Elle organise les modalités de versement de la dotation d'équilibre, dans le souci de permettre à la Caisse de pouvoir toujours disposer des ressources nécessaires au financement de ses charges.

En 2016, la contribution de l'État au financement du régime de retraites s'est élevée à 636 600 000 € (+ 2,95% par rapport à 2015). Elle a permis de financer les prestations du régime, en complément des cotisations vieillesse acquittées par la RATP et précomptées sur les rémunérations des actifs qui se sont élevées à 447 000 000 € (+ 1,70% par rapport à 2015).

**En 2016, la contribution de l'état au
financement du régime s'est élevé à
636 600 000 €**

LE COMPTE DE RÉSULTAT

→ LE COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ASSURANCE VIEILLESSE (LES CHARGES)

(Source : Rapport de l'Agent Comptable 2016)

Charges de gestion technique

- prestations légales	1 087 946 331
- prestations extra-légales	0
- autres prestations sociales	0
- charges techniques et autres	10 212
- dotations aux provisions	152 189

Compensation démographique	29 247 668
----------------------------	------------

Charges financières	509
---------------------	-----

Charges exceptionnelles	362
-------------------------	-----

TOTAL DES CHARGES	1 117 357 270
--------------------------	----------------------

→ LE COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ASSURANCE VIEILLESSE (LES PRODUITS)

(Source : Rapport de l'Agent Comptable 2016)

Produits de gestion technique

- cotisations sociales	478 082 935
- dotation de l'État	636 600 000
- divers produits techniques	359 612
- reprise sur provisions	108 147

Compensation démographique	0
----------------------------	---

Produits financiers	1 627
---------------------	-------

Produits exceptionnels	180 732
------------------------	---------

TOTAL DES CHARGES	1 115 333 054
--------------------------	----------------------

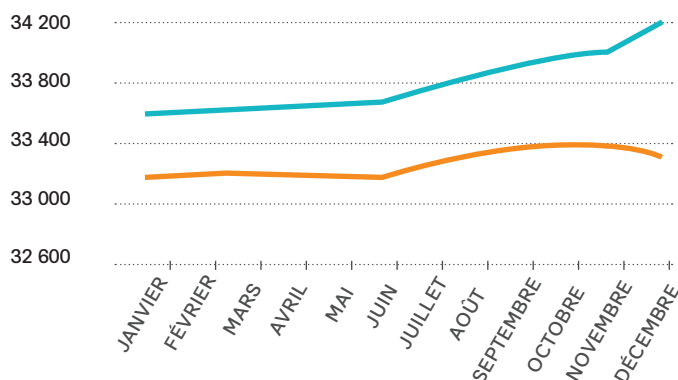
En 2016, le résultat de l'exercice est
déficitaire pour
- 2 024 216 €

LES CHIFFRES 2016 DU RÉGIME SPÉCIAL

→ L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DES PENSIONS DIRECTES ET DE RÉVERSION DU RÉGIME SPÉCIAL

Flux des Pensions du Régime spécial	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
PENSIONS DIRECTES												
Effectif des pensions directes	33 540	33 610	33 627	33 635	33 639	33 655	33 819	33 893	33 932	33 974	34 007	34 198
- Flux Entrants	297	153	89	92	72	103	229	145	123	126	96	242
- Flux Sortants	80	83	72	84	68	87	65	71	84	84	63	51
PENSIONS DE RÉVERSION												
Effectif des pensions de réversion	11 137	11 145	11 151	11 152	11 131	11 134	11 136	11 119	11 129	11 136	11 118	11 122
- Flux Entrants	56	59	53	61	36	53	37	43	56	45	36	47
- Flux Sortants	58	51	47	60	57	50	35	60	46	38	54	43
VEUVES, VEUFs	10 879	10 887	10 894	10 895	10 877	10 879	10 882	10 868	10 878	10 885	10 886	10 870
- Flux Entrants	51	56	53	60	36	52	37	42	55	44	33	46
- Flux Sortants	56	48	46	59	54	50	34	56	45	37	52	42
ORPHELINS	258	258	257	257	254	255	254	251	251	251	252	252
- Flux Entrants	5	3	0	1	0	1	0	1	1	1	3	1
- Flux Sortants	2	3	1	1	3	0	1	4	1	1	2	1
TOTAL	44 677	44 755	44 778	44 787	44 770	44 789	44 955	45 012	45 061	45 110	45 125	45 320

→ FLUX DES PENSIONS DIRECTES DU RÉGIME SPÉCIAL



Effectif des pensions directes 2016
Effectif des pensions directes 2015

2 379

Nombre de dossiers liquidés en 2016
(service du régime spécial)

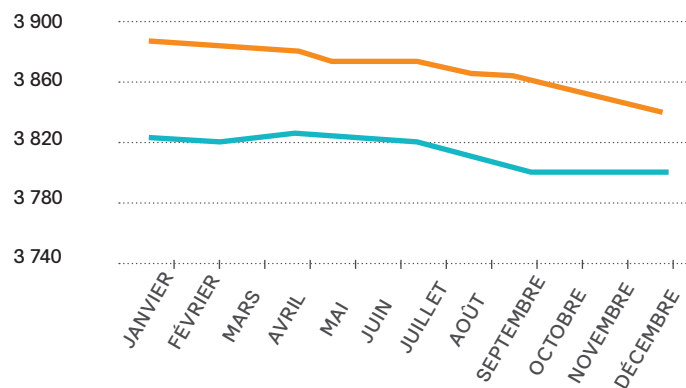
→ ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PENSIONS DIRECTES ET DE RÉVERSION DE COORDINATION

Flux des Pensions de coordination	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
PENSIONS DIRECTES												
Effectif des pensions directes	3 825	3 824	3 823	3 825	3 821	3 820	3 816	3 807	3 802	3 803	3 802	3 804
- Flux Entrants	8	13	10	10	4	8	7	3	9	11	12	7
- Flux Sortants	24	14	11	8	8	9	11	12	14	10	13	5
PENSIONS DE RÉVERSION												
Effectif des pensions de reversion	881	880	878	881	881	884	882	878	876	876	874	875
- Flux Entrants	4	4	2	7	1	3	1	0	0	4	2	2
- Flux Sortants	3	5	4	4	1	0	3	14	2	4	4	1
TOTAL	4 706	4 704	4 701	4 706	4 702	4 704	4 698	4 685	4 678	4 679	4 676	4 679

210

Nombre de dossiers liquidés
par le service sécurité sociale/retraite
complémentaire en 2016

→ FLUX DES PENSIONS DIRECTES DE COORDINATION



Effectif des pensions directes 2015

Effectif des pensions directes 2016

Flux des Retraites complémentaires	DÉCEMBRE 2016
PENSIONS DIRECTES	
Effectif des pensions directes	4 054
Pensions directes ARRCO	3 284
Allocations annuelles ARRCO	512
Pensions directes AGIRC	256
VFU	2
- Flux Entrants	5
- Flux Sortants	4
PENSIONS DE RÉVERSION	
Effectif des pensions de reversion	1 420
Pensions de réversion ARRCO	1 077
Allocations annuelles ARRCO	298
Pensions de réversion AGIRC	45
VFU	0
- Flux Entrants	1
- Flux Sortants	1
TOTAL	5 474

L'ACTIVITÉ DU SERVICE JURIDIQUE

Activité du service juridique	2015	2016
SUCCESSIONS		
Nombre de décès déclarés	1 947	1 741
SAISIES SUR PENSIONS (OPPOSITIONS)		
Nombre de pensionnés faisant l'objet d'une ou plusieurs saisies	1 410	1 403
Nombre de bénéficiaires de ces saisies	2 118	2 506
ACTIVITÉ RÉGLEMENTAIRE		
Contentieux (devant le TASS)	9	4
Précontentieux (saisine de la commission de recours amiable)	2	86

L'ACTIVITÉ DE L'AGENCE **COMPTABLE**

L'AGENCE COMPTABLE APPORTE CHAQUE MOIS UNE ATTENTION TOUTE PARTICULIÈRE AU RÈGLEMENT DES PENSIONS SERVIES AUX RETRAITÉS DU RÉGIME RATP. ELLE S'ASSURE À CET EFFET DU BON DÉROULEMENT DE CETTE OPÉRATION ET VEILLE À CE QU'AUCUN DYSFONCTIONNEMENT NE VIENNE PERTURBER LE CALENDRIER ÉTABLI.



ASSURER LE VIREMENT DES PENSIONS

Les pensions sont virées, au plus tard, l'avant-dernier jour ouvré de chaque mois. En 2016, la Caisse a émis 550 332 virements dont la répartition est la suivante :

- ➔ 1 523 hors zone SEPA
- ➔ 548 809 dans la zone SEPA

Le paiement des pensions représente une moyenne de 45 861 virements par mois.

La majeure partie de ces virements a pu être acheminée sans difficulté aux bénéficiaires,

Les pensions sont virées, au plus tard, l'avant-dernier jour ouvré de chaque mois.

puisque le taux de retours enregistré est très minime (< 0,1 % environ). Des virements sont réalisés dans le monde entier.

LA PARTICIPATION À LA CENTRALISATION DES COMPTES DES RÉGIMES

Les données afférentes au régime spécial de retraites du personnel de la RATP sont incluses dans le périmètre de la Commission des comptes de la sécurité sociale. Dès sa constitution, au mois de juillet 2006, l'Agence comptable s'est mise en mesure d'adopter une nomenclature comptable permettant d'intégrer les comptes du régime spécial dans la consolidation des comptes inter-régimes. En utilisant cette nomenclature calquée sur le PCUOSS (plan comptable unique des organismes de sécurité sociale), l'Agence comptable a pu faire remonter à la mission comptable permanente placée auprès du directeur de la sécurité sociale, les comptes de l'exercice 2016, dans les délais impartis (courant mars 2017). La CRP RATP peut ainsi satisfaire à

l'échéance fixée à tous les régimes de sécurité sociale.

LA CERTIFICATION DES COMPTES

L'exercice 2016 s'est inscrit, comme tous les régimes spéciaux, dans la démarche de certification des comptes des organismes de sécurité sociale. L'agent comptable établit les comptes que le Directeur arrête. Ils sont ensuite soumis au Conseil d'Administration qui est en charge de les approuver au vu de l'opinion émise par l'instance chargée de la certification qui est, dans le cas présent, le cabinet Pricewaterhouse Coopers.

LES RACHATS DE COTISATIONS

Au cours de l'exercice 2016, la CRP RATP a comptabilisé 1 109 532,89 € au titre des rachats de cotisations volontaires effectués par des agents de la RATP qui souhaitent faire valider certaines périodes au titre de leur retraite : années d'études, activité à temps partiel, détachements...

550 332
virements effectués
en 2016

99,72%
des virements effectués
en zone SEPA





2016, ANNÉE DES GRANDS PROJETS

34 LA REFONTE
DU SYSTÈME D'INFORMATION

36 LE DÉFI DU SERVICE PRODUCTION

37 LA COMMUNICATION,
UN ENJEU MAJEUR

39 LA COLLABORATION INTER-RÉGIMES

LA REFONTE DU SYSTÈME D'INFORMATION

L'ANNÉE 2016 S'EST TERMINÉE PAR LA MISE EN PRODUCTION DU NOUVEAU SYSTÈME D'INFORMATION DE LA CRP RATP. CE PROJET, QUI A COMMENCÉ EN FÉVRIER 2015, A ÉTÉ AU CŒUR DES PROJETS DE LA CAISSE. IL A MONOPOLISÉ PLUSIEURS SERVICES DE L'ORGANISME.



UN ENJEU MAJEUR POUR LA CAISSE

La CRP RATP gère plus de 90 000 affiliés, qui sont actifs ou pensionnés. Le Système d'Information joue donc une part prépondérante dans le bon fonctionnement de la Caisse.

Le logiciel HR Access a été choisi il y a

plusieurs années pour gérer les droits, la liquidation et le paiement des pensions. Arrivé au terme de la maintenance, il est devenu nécessaire de faire évoluer la version de l'applicatif afin d'offrir une meilleure qualité de service. Un grand bond en avant a été effectué en passant de la version HR Access V3e (client/serveur) à HRa Suite 9 (full Web).



Notre nouveau Système d'Information va améliorer les conditions de travail et optimiser les processus métiers.

🔗 Denis Hurtaud, chef de projet au service études et développements informatiques



La recette de notre nouveau Système d'Information a représenté un surcroît de travail pour les agents des services de la Production et de l'Agence comptable. Toute l'équipe tient à les remercier de leur implication, car ce n'était pas un exercice facile.

→ Catherine Thalien, responsable des Systèmes d'Information

UNE COLLABORATION ENTRE SERVICES

Ce chantier, considérable, a mobilisé l'équipe informatique de la CRP, tant au niveau des études et développements qu'au niveau de l'exploitation. En outre, une partie des équipes de la Production et de l'Agence comptable a elle aussi grandement contribué à la mise en place de la solution. Plusieurs agents ont été mobilisés afin de réaliser la « recette », qui consiste à décrire de manière détaillée chaque cas à tester puis à les dérouler pour examiner la conformité des fonctionnalités implémentées, la non régression des fonctionnalités reprises, puis de déclarer les anomalies constatées et de demander des évolutions éventuelles.

UN EFFORT DE LONGUE HALEINE

La recette du nouveau Système d'Information a duré près de dix mois, démarrant en février et se terminant fin novembre. Les équipes de la Production et de l'Agence comptable, fortement mises à contribution, ont été quelque peu déstabilisées par l'ampleur de la tâche. Catherine Thalien, responsable des Systèmes d'information, témoigne de l'implication de ses collègues.

« L'ensemble des services de la Caisse s'est fortement impliqué dans la recette de notre nouveau Système d'Information. Je tiens d'autant plus à les remercier que le projet, qui a duré près d'un an, a représenté

un surcroît de travail pour les agents : outre la gestion courante, ils devaient faire état des dysfonctionnements rencontrés lors des différents cas conçus ensemble. Je suis consciente que cela a représenté des désagréments. Mais, au final, tout s'est bien passé : il n'y a pas eu de freins au changement. »

Denis Hurtaud, chef de projet au service études et développements informatiques, rajoute : « Nous avons effectivement beaucoup sollicité nos collègues pour la conception et la réalisation des tests. Mais c'était une obligation, car ce sont eux qui disposent des connaissances fonctionnelles subtiles de leurs processus métiers. Le service informatique, lui, met à disposition les moyens de répondre au mieux à leurs besoins. À terme, cela va améliorer leurs conditions de travail et optimiser les processus grâce entre autres, à l'automatisation de certaines tâches. »

Et Catherine Thalien de conclure : « C'est vrai que les services n'avaient pas imaginé que la recette serait aussi exigeante. Ils n'avaient pas pris la pleine mesure de ce chantier car nous sommes un organisme à taille humaine, peu habitué aux projets d'une telle ampleur. Cependant, tout le monde a joué le jeu. Nous pouvons tous être fiers d'avoir respecté les échéances que nous nous étions fixées. Aujourd'hui, il s'agit de stabiliser l'application et répondre aux dernières demandes des utilisateurs dans un processus d'amélioration continue. Cela va aussi permettre à la Caisse d'apporter une meilleure qualité de service aux affiliés. »

LE DÉFI DU SERVICE PRODUCTION

DURANT TOUTE L'ANNÉE 2016, LE SERVICE PRODUCTION A ÉTÉ FORTEMENT IMPACTÉ PAR LES CHANGEMENTS DE SYSTÈME D'INFORMATION. CE CHANTIER DE GRANDE ENVERGURE A MOBILISÉ UNE PARTIE DE L'ÉQUIPE. RETOURS SUR LE DÉROULÉ DU PROJET.

UNE RÉELLE NÉCESSITÉ

À l'heure où le monde se digitalise à vitesse grand V, la CRP RATP se devait de faire évoluer son Système d'information. Au cœur des métiers de la Caisse, ce changement a impacté le travail du service production, en charge de la relation avec les affiliés. Cette démarche s'inscrivait dans la volonté d'apporter une meilleure qualité de service aux affiliés.

LA RECETTE INFORMATIQUE

La période de recette du nouveau Système d'information a duré près d'un an. De février à fin novembre 2016, dix personnes ont été mobilisées : un superviseur à titre permanent, deux autres de manière plus alternée, et



procédures à assimiler.

➔ *Patrice Janssen, superviseur*

Être co-responsable de recette a été complexe au départ, du fait des nombreuses



Les projets d'une telle envergure sont une chance pour les agents de la Caisse, car ils sont très

rare dans une carrière.

➔ *Claude Jama, responsable production*

quatre agents du pôle production, deux agents du service comptabilité, sans oublier un agent responsable du contrôle des prestations.

UN CHANTIER COMPLEXE

L'équipe d'agents de production mobilisée lors de la recette a dû faire face à nombre de défis : assimiler de nouvelles procédures, envisager des cas de figure jamais rencontrés auparavant ou encore rédiger des cas tests.

Ce travail exigeant a parfois été perçu comme contraignant. Cependant, cette évolution du système informatique va, à terme, permettre aux équipes de production de la CRP RATP de travailler de manière plus efficace, tout en apportant une meilleure qualité de service aux affiliés.

LA COMMUNICATION, UN ENJEU MAJEUR

DEPUIS UNE DIZAINE D'ANNÉES, LES ORGANISMES DE RETRAITE ONT FAIT LEUR RÉVOLUTION : SI ON PARLE ENCORE D'AFFILIÉS, L'ÉTAT D'ESPRIT DU MARKETING, QUI VISE À SATISFAIRE LES ATTENTES DES CLIENTS, EST BEL ET BIEN RÉEL. C'EST LE CAS À LA CRP RATP.

1

1- « Mon espace personnel / mon profil / informations personnelles » permet la consultation pour les affiliés actifs de leurs données personnelles et la modification pour les pensionnés comme l'adresse, effectuer un changement de RIB....

2- « Mes services actifs » permet aux affiliés actifs de simuler leurs droits à pension en fonction de différents critères, de consulter leur synthèse de carrière, de faire une demande de RIS (Relevé Individuel de Situation)...

3- « Mes services pensionnés » donne la possibilité aux pensionnés de télécharger leurs attestations de pensions, de consulter l'historique de leur paiement mais aussi de télécharger leur attestation fiscale.

2

3



Nous travaillons en étroite collaboration avec le service des études et développements informatiques. Nos efforts paient puisque 93% de nos affiliés sont satisfaits des informations trouvées sur notre site.

➔ *Caroline Remy, responsable communication*

INTERNET AU CŒUR DE LA COMMUNICATION

Depuis le premier site, conçu en 2007, les choses ont beaucoup évolué. Tout d'abord avec la refonte du site de manière « responsive » en 2015, c'est-à-dire consultable sur tous les appareils : mobile, tablette et ordinateur. Les espaces personnels dédiés des actifs et pensionnés, qui existaient sur le site Internet depuis 2011, ont évolué en 2016 vers un espace personnel unique, que l'affilié soit actif et/ou retraité. La connexion se faisant désormais grâce au numéro de sécurité sociale comme pour la plupart des organismes.

Dans un souci de simplification de l'accès à l'information, ce nouvel espace personnel a été créé dans l'objectif de permettre aux affiliés d'accéder au même endroit à leurs données personnelles ainsi qu'à leurs services personnalisés. Par ailleurs, nombre de services ont été ajoutés sur cet espace : la consultation de la situation personnelle pour les actifs ; la possibilité de la modifier pour les pensionnés. Tous ces changements sont l'œuvre d'un travail entre le service communication et informatique de la Caisse. Caroline Remy, responsable de la communication, témoigne : « Une grande partie de notre

communication est digitale. Nous travaillons en étroite collaboration avec le service des études et développements informatiques puisque tous nos développements se font en interne. Nous apportons quotidiennement des améliorations pour nos affiliés. Il semblerait d'ailleurs que nos efforts paient puisque 93% d'entre eux sont satisfaits des informations trouvées sur notre site. »

UNE SEULE BASE DE DONNÉES

Conséquence de la refonte du Système d'Information, la CRP RATP dispose désormais d'une seule et unique base de données. Elle regroupe les actifs et pensionnés. Grâce à cette évolution informatique, la Caisse est encore plus proche de ses affiliés et la gestion de la relation client s'en voit améliorée.

DES ENQUÊTES DE SATISFACTION

La CRP RATP est entrée dans l'ère de la satisfaction client dès sa création. La communication, qui est toujours plus « connectée », y contribue grandement. Chaque année, l'enquête, réalisée sur un échantillon de 600 affiliés, enregistre des taux de satisfaction de plus de 90%.

LA COLLABORATION INTER-RÉGIMES

DEPUIS SA CRÉATION LA CRP RATP S'INVESTIT DANS LES NOMBREUX TRAVAUX INTER-RÉGIMES. L'OCCASION DE CÔTOYER D'AUTRES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE ET DE VOIR COMMENT ILS FONCTIONNENT. SI LA CAISSE FAIT PARTIE DES PLUS PETITES STRUCTURES AUTOUR DE LA TABLE, ELLE N'EN DEMEURE PAS MOINS L'UNE DES PLUS IMPLIQUÉES.

3 GRANDS PROJETS INTER-RÉGIMES

La CRP RATP participe à trois projets majeurs :

- le droit à l'information,
- le compte personnel retraite,
- le répertoire de gestion des carrières unique.

Ces trois grands projets convergent vers le même objectif : permettre aux affiliés d'accéder plus aisément à l'information sur leur retraite. Du fait du très grand nombre de participants autour de la table, qui représentent autant de régimes, les travaux s'étalent sur plusieurs années. Outre les problématiques d'informatique, de bases de données à fusionner et de dématérialisation, ils mêlent droit et communication.



**Nous passons de l'ère de l'information
à l'ère du conseil à nos affiliés.**

↪ Vincent Lajoanie, cadre juridique

LA CONTRIBUTION DE LA CRP RATP

Organisme à taille humaine, la CRP RATP fait néanmoins partie des acteurs les plus impliqués dans les différentes commissions de travail. Ce fait n'est pas rare pour les institutions représentant les régimes spéciaux. En effet, face aux caisses dont le nombre d'affiliés atteint parfois plusieurs millions, il est nécessaire de faire entendre sa voix. C'est pourquoi deux agents de la CRP voient leur temps partagé entre leur fonction et leur quotidien à la Caisse. Vincent Lajoanie, cadre juridique témoigne de l'implication de la CRP RATP : *« Il est vrai que nous faisons parfois office de trublion parmi les organismes présents autour de la table. En effet, notre petite taille, comparée à certains, nous permet d'avancer vite. À titre personnel, je suis ravi de pouvoir m'investir dans ces projets car ils vont, à terme, changer notre manière de travailler. Nous passons en effet de l'ère de l'information à l'ère du conseil à nos affiliés. C'est un grand défi pour nous, mais je suis certain que nous allons y arriver car la CRP RATP a toujours su innover. »*





LES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

42 LES PENSIONS DU RÉGIME SPÉCIAL

48 FOCUS RÉFORMÉS

50 LES PENSIONS DE RÉVERSION
DU RÉGIME SPÉCIAL

51 LES PENSIONS DE COORDINATION
ET RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

54 LES DONNÉES COMMUNES

55 LES AUTRES AVANTAGES

LES PENSIONS DU RÉGIME SPÉCIAL

LA CAISSE DE RETRAITES DU PERSONNEL DE LA RATP GÈRE À TITRE PRINCIPAL LES PENSIONS DU RÉGIME SPÉCIAL ET, À TITRE SECONDAIRE, LES PENSIONS DITES DE COORDINATION. LES CHIFFRES CONTENUS DANS CE DOCUMENT SONT LE REFLET DE LA SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2016.



→ LES PENSIONS DIRECTES

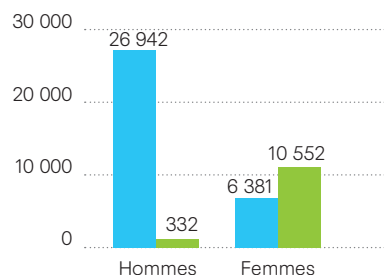
Pensions du Régime Spécial	2015	2016	Variation %
PENSIONS DIRECTES			
Cas général	29 324	30 114	2,69%
Démisionnaires	576	588	2,08%
Parents de 3 enfants et +	867	956	10,27%
Réformés	2 556	2 540	-0,63%
Total	33 323	34 198	2,63%
PENSIONS DE RÉVERSION			
Veufs(ves)	10 884	10 870	-0,13%
Orphelins	255	252	-1,18%
Total	11 139	11 122	-0,15%
PENSIONS D'ORPHELINS	461	454	-1,52%
TOTAL	44 923	45 774	1,89

45 774
pensions du régime spécial
ont été versées en 2016

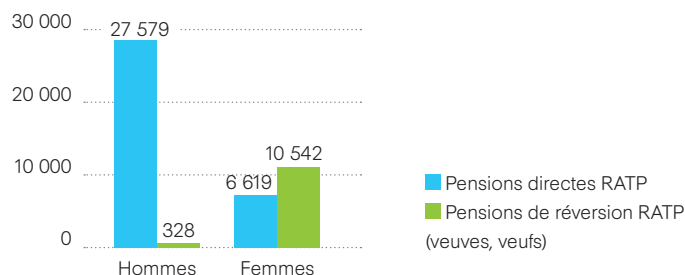
34 198
pensions directes
ont été versées en 2016

➔ RÉPARTITION **HOMME/FEMME** DES PENSIONS DU RÉGIME SPÉCIAL

En 2015



En 2016



➔ RÉPARTITION DES **PENSIONS DIRECTES** DU RÉGIME SPÉCIAL PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE PAR FAMILLE DE MÉTIERS

Régime spécial catégorie socio-professionnelle et famille de métiers au départ en retraite	Pensions directes au 31 décembre	
	2015	2016
Cadres	4 213 12,64%	4 316 12,62%
Maîtrises	9 277 27,84%	9 607 28,09%
Opérateurs	19 833 59,52%	20 275 59,29%
- conducteurs	3 282 9,85%	3 424 10,01%
- machinistes	7 402 22,21%	7 458 21,81%
- maintenance	3 644 10,94%	3 703 10,83%
- exploitation	4 988 14,97%	5 139 15,03%
- administratifs	517 1,55%	551 1,61%
ENSEMBLE	33 323	34 198

➔ RÉPARTITION **DES PENSIONS DIRECTES HOMMES ET FEMMES** PAR CSP ET FAMILLE DE MÉTIER

Régime Spécial - Famille de métiers au départ en retraite	Effectif pensions directes au 31/12/2015		Effectif pensions directes au 31/12/2016	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Cadres	3 401 80,73%	812 19,27%	3 463 80,24%	853 19,76%
Maîtrises	7 811 84,20%	1 466 15,80%	8 056 83,86%	1 551 16,14%
Opérateurs	15 730 79,31%	4 103 20,69%	16 060 79,21%	4 215 20,79%
- conducteurs	3 110	172	3 226	198
- machinistes	6 720	682	6 773	685
- maintenance	3 580	64	3 632	71
- exploitation	2 045	2 943	2 133	3 006
- administratifs	275	242	296	255
ENSEMBLE	26 942	6 381	27 579	6 619

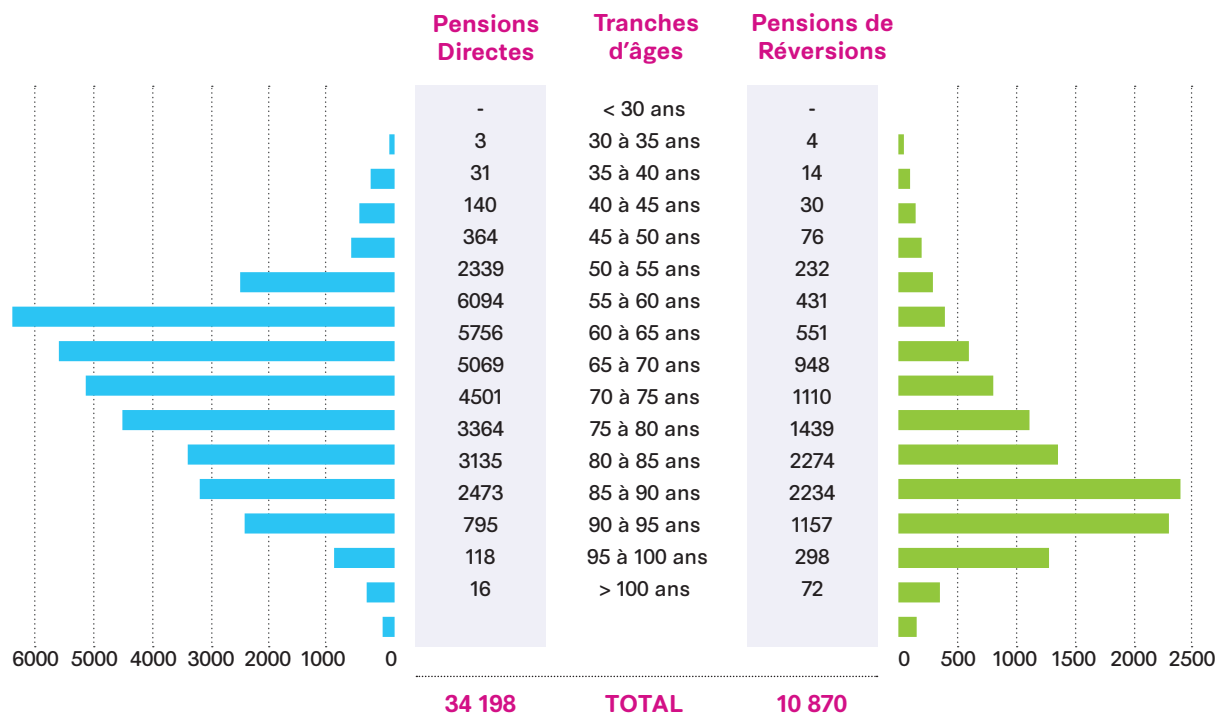
→ RÉPARTITION DES **PENSIONS DIRECTES** DU RÉGIME SPÉCIAL
PAR ÂGE MOYEN ET NOMBRE MOYEN DE TRIMESTRES
 PAR CSP ET FAMILLE DE MÉTIERS (**FLUX**)

Catégorie socio-professionnel et famille de métiers	Flux pensions directes RATP 31/12/2016			Âge moyen			Nombre de Trimestres		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cadres	153	50	203	58,61	57,56	58,35	149,67	141,86	147,74
Maîtrises	430	115	545	55,53	55,14	55,45	145,01	138,61	143,66
Opérateurs	815	204	1019	54,82	52,13	54,28	136,9	124,24	134,36
- conducteurs	184	25	209	54,65	50,37	54,14	145,29	128,68	143,30
- machinistes	266	24	290	54,90	51,88	54,65	130,83	116,75	129,67
- maintenance	171	9	180	55,34	52,27	55,19	141,19	115,33	139,90
- exploitation	172	130	302	54,15	52,07	53,26	133,56	123,98	129,44
- administratifs	22	16	38	56,28	55,59	55,99	132,82	135,56	133,97
ENSEMBLE	1 398	369	1 767	55,45	53,80	55,11	140,79	131,10	138,77

→ RÉPARTITION DES **PENSIONS DIRECTES** DU RÉGIME SPÉCIAL
PAR ÂGE MOYEN ET NOMBRE MOYEN DE TRIMESTRES PAR CSP
 ET FAMILLE DE MÉTIERS (**STOCK**)

Catégorie socio-professionnel et famille de métiers	Effectif pensions directes RATP 31/12/2016			Âge moyen			Nombre de Trimestres		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
Cadres	3 463	853	4 316	72,28	71,22	72,07	144,57	140,15	143,70
Maîtrises	8 056	1 551	9 607	68,92	67,41	68,68	141,97	129,96	140,04
Opérateurs	16 060	4 215	20 275	67,61	69,27	67,95	131,52	118,67	128,85
- conducteurs	3 226	198	3 424	69,07	56,23	68,33	137,7	123,16	136,87
- machinistes	6 773	685	7 458	66,96	69,98	67,24	126,68	109,85	125,31
- maintenance	3 632	71	3 703	68,83	69,00	68,83	136,87	110,77	136,37
- exploitation	2 133	3 006	5 139	65,84	70,20	68,39	128,35	120,71	123,88
- administratifs	296	255	551	64,53	66,55	65,31	127,74	117,02	122,79
ENSEMBLE	27 579	6 619	34 198	65,58	69,09	68,68	136,21	124,09	133,87

➔ **PYRAMIDE DES ÂGES 2016** POUR L'ENSEMBLE DES
PENSIONNÉS DU RÉGIME
(Stock au 31/12/2016)



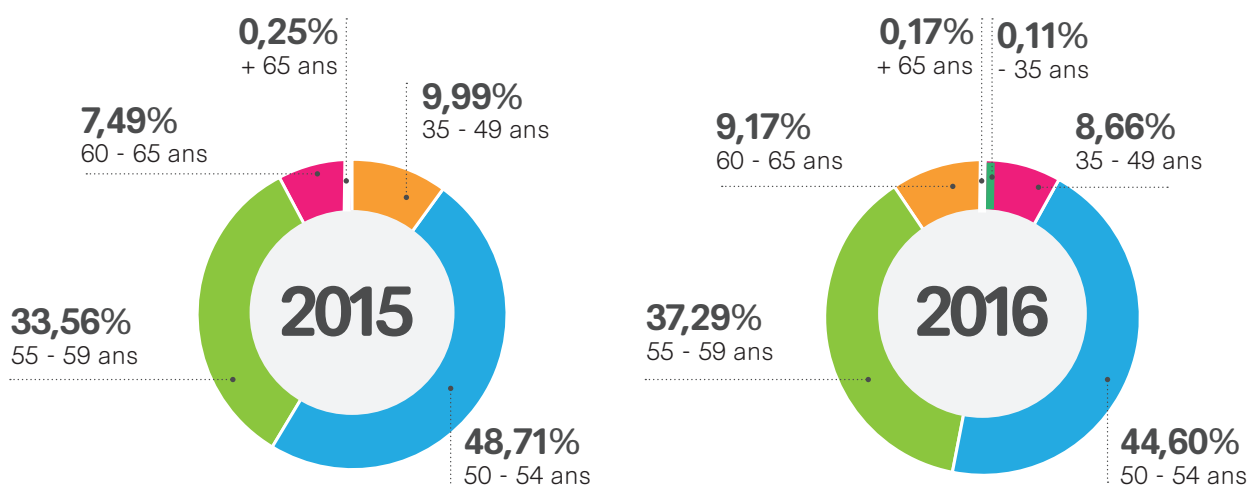
→ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES **PAR ÂGE MOYEN**
DES ENTRANTS, DES EXTINCTIONS ET DURÉE MOYENNE DE VERSEMENT

Catégorie pension	Âge moyen des pensions entrants 2015			Âge moyen des pensions entrants 2016		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
Pensions directes						
Cadres	58,61	57,78	58,40	58,61	57,56	58,35
Maîtrises	55,02	54,54	54,92	55,53	55,14	55,45
Opérateurs	54,50	51,30	53,98	54,82	52,13	54,28
ENSEMBLE	55,11	53,47	54,80	55,45	53,80	55,11

Catégorie pension	Âge moyen des pensions éteintes 2015			Âge moyen des pensions éteintes 2016		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
Pensions directes						
Cadres	82,42	87,02	83,14	82,19	91,64	82,94
Maîtrises	79,78	85,64	80,27	81,19	82,06	81,32
Opérateurs	79,01	85,76	80,25	78,89	83,27	79,80
ENSEMBLE	79,64	85,90	80,62	79,86	83,48	80,40

Catégorie pension	Durée moyenne de versement des pensions éteintes 2015			Durée moyenne de versement des pensions éteintes 2016		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
Pensions directes						
Cadres	24,81	27,40	25,22	24,34	33,88	25,10
Maîtrises	25,18	25,56	25,21	26,55	25,50	26,40
Opérateurs	25,53	32,61	26,83	25,54	29,74	26,22
ENSEMBLE	25,35	31,06	26,24	25,64	28,97	26,14

→ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES ENTRANTES DU RÉGIME SPÉCIAL
PAR TRANCHE D'ÂGE



→ RÉPARTITION SELON LA NATURE DE LA PENSION
DE L'ÉVOLUTION SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES **DU MONTANT
MOYEN MENSUEL EN EUROS VENTILÉS EN CSP (STOCK)**

	HOMMES			FEMMES			ENSEMBLE		
	2015	2016	ÉVOLUTION	2015	2016	ÉVOLUTION	2015	2016	ÉVOLUTION
Cadres	4 042,10 €	4 084,98 €	1,06%	3 741,39 €	3 783,51 €	1,13%	3 984,14 €	4 025,40 €	1,04%
Maîtrises	2 519,30 €	2 567,14 €	1,90%	2 336,75 €	2 399,85 €	2,70%	2 490,45 €	2 540,13 €	1,99%
Opérateurs	1 888,87 €	1 909,80 €	1,11%	1 516,46 €	1 533,03 €	1,09%	1 811,83 €	1 831,47 €	1,08%
TOTAL	2 343,45 €	2 374,94 €	1,34%	1 988,05 €	2 026,17 €	1,92%	2 275,40 €	2 307,44 €	1,41%

→ RÉPARTITION SELON LA NATURE DE LA PENSION DE L'ÉVOLUTION SUR
LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES **DU MONTANT MOYEN MENSUEL
EN EUROS VENTILÉS EN CSP (FLUX)**

	HOMMES			FEMMES			ENSEMBLE		
	2015	2016	ÉVOLUTION	2015	2016	ÉVOLUTION	2015	2016	ÉVOLUTION
Cadres	4 954,18 €	4 884,88 €	-1,40%	4 518,28 €	4 353,68 €	-3,64%	4 842,95 €	4 754,04 €	-1,84%
Maîtrises	3 276,80 €	3 258,69 €	-0,55%	2 952,72 €	3 074,52 €	4,13%	3 206,07 €	3 219,83 €	0,43%
Opérateurs	2 165,16 €	2 214,71 €	2,29%	1 752,88 €	1 792,56 €	2,26%	2 098,03 €	2 130,19 €	1,53%
TOTAL	2 798,71 €	2 828,05 €	1,05%	2 613,61 €	2 539,12 €	-2,85%	2 763,41 €	2 767,71 €	-0,16%

FOCUS RÉFORMÉS

→ RÉPARTITION DES PENSIONS RÉFORMÉS (FLUX) PAR ÂGE MOYEN ET NOMBRE MOYEN DE TRIMESTRES PAR CSP ET FAMILLE DE MÉTIERS

Catégorie socio-professionnel et famille de métiers	Flux pensions directes RATP 31/12/2016			Âge moyen			Nombre de Trimestres		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
Cadres	0	0	0	-	-	-	-	-	-
Maîtrises	3	2	5	52,16	56,51	53,90	119,33	136,00	126,00
Opérateurs	39	12	51	47,03	47,78	47,21	95,36	102,00	96,92
- conducteurs	5	2	7	49,05	45,17	47,94	117,8	77,50	106,29
- machinistes	10	1	11	44,55	39,01	44,05	91,7	82,00	81,73
- maintenance	8	2	10	48,39	51,47	49,00	94,38	95,00	94,50
- exploitation	13	7	20	46,97	48,73	47,59	93,69	113,86	100,75
- administratifs	3	0	3	48,55	-	48,55	113,33	-	113,33
ENSEMBLE	42	14	56	47,40	49,03	47,81	97,07	106,86	99,52

→ RÉPARTITION DES PENSIONS RÉFORMÉS (STOCK) PAR ÂGE MOYEN ET NOMBRE MOYEN DE TRIMESTRES PAR CSP ET FAMILLE DE MÉTIERS

Catégorie socio-professionnel et famille de métiers	Réformés au 31/12/2016			Âge moyen			Nombre de Trimestres		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
Cadres	30	33	63	70,93	73,83	72,45	128,53	111,30	119,51
Maîtrises	103	113	216	64,32	71,61	68,14	113,49	107,07	110,13
Opérateurs	1 632	629	2 261	61,26	69,74	63,62	88,28	85,88	87,62
- conducteurs	136	26	162	63,40	55,75	62,17	101,72	97,58	101,10
- machinistes	911	193	1 104	60,80	71,03	62,59	87,81	77,68	86,03
- maintenance	261	22	283	64,29	65,60	64,39	85,59	82,32	85,34
- exploitation	264	336	600	59,09	70,41	65,42	84,00	88,94	86,77
- administratifs	60	52	112	59,95	69,32	64,30	95,48	92,12	93,92
ENSEMBLE	1 765	775	2 540	61,61	70,19	64,22	90,44	90,06	90,33

→ RÉPARTITION SELON LA NATURE DE LA PENSION DE RÉFORME DU MONTANT MOYEN MENSUEL EN EUROS VENTILÉS EN CSP (FLUX)

	Homme	Femme	Ensemble
Cadres	-	-	-
Maîtrise	2 257,40	3 210,64	2 638,70
Opérateurs	1 241,38	1 279,76	1 250,41
ENSEMBLE	1 313,95	1 555,60	1 374,36

→ RÉPARTITION SELON LA NATURE DE LA PENSION DE RÉFORME
DU MONTANT MOYEN MENSUEL EN EUROS VENTILÉS EN CSP (STOCK)

	Homme	Femme	Ensemble
Cadres	3 171,27	2 552,17	2 846,98
Maîtrise	1 880,15	1 730,61	1 801,92
Opérateurs	1 243,81	1 202,68	1 231,26
ENSEMBLE	1 313,71	1 337,12	1 319,86

→ RÉPARTITION **HOMMES/FEMMES** DES PENSIONS DE RÉFORMÉS
PAR CATÉGORIE **SOCIOPROFESSIONNELLE ET PAR FAMILLE DE MÉTIERS**
(STOCK)

Régime Spécial - Famille de métiers au départ en retraite	Effectif des réformés au 31/12/2015			Effectif des réformés au 31/12/2016		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
Cadres	31	35	66	30	33	63
Maîtrises	105	115	220	103	113	216
Opérateurs	1 632	638	2 270	1 632	629	2 261
- conducteurs	128	25	153	136	26	162
- machinistes	929	207	1 136	911	193	1 104
- maintenance	266	22	288	261	22	283
- exploitation	247	333	580	264	336	600
- administratifs	62	51	113	60	52	112
ENSEMBLE	1 768	788	2 556	1 765	775	2 540

→ RÉPARTITION **HOMMES/FEMMES** DES PENSIONS DE RÉFORMÉS
PAR CATÉGORIE **SOCIOPROFESSIONNELLE ET PAR FAMILLE DE MÉTIERS**
(FLUX)

Régime Spécial - Famille de métiers au départ en retraite	Effectif des réformés au 31/12/2015			Effectif des réformés au 31/12/2016		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
Cadres	2	2	4	0	0	0
Maîtrises	3	2	5	3	2	5
Opérateurs	23	8	31	39	12	51
- conducteurs	2	1	3	5	2	7
- machinistes	6	2	8	10	1	11
- maintenance	5	2	7	8	2	10
- exploitation	8	2	10	13	7	20
- administratifs	2	1	3	3	0	3
ENSEMBLE	28	12	40	42	14	56

LES PENSIONS DE RÉVERSION DU RÉGIME SPÉCIAL

→ PENSIONS DE RÉVERSION VEUFS(VES)

Pensions de réversion veufs(ves)	Âge moyen des pensions entrantes 2016	Âge moyen des pensions éteintes 2016	Durée moyenne de versement des pensions éteintes en 2016
Hommes	71,16	84,61	10,05
Femmes	74,11	88,59	19,96
ENSEMBLE	75,05	88,42	19,54

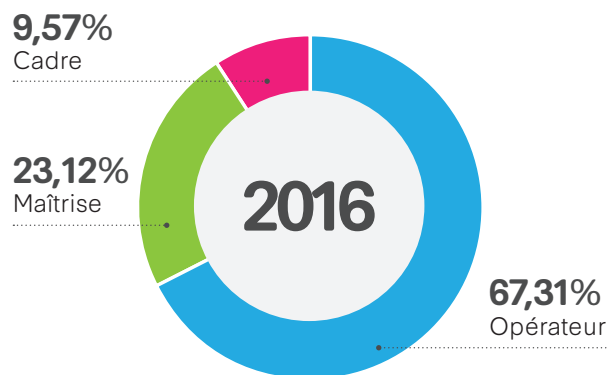
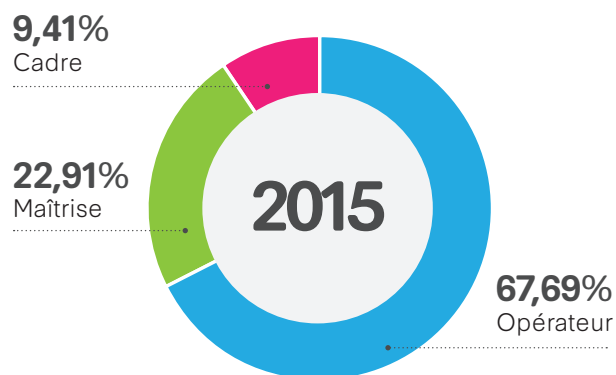
→ MONTANT MOYEN MENSUEL DES PENSIONS DE RÉVERSION EN 2016 (STOCK)

2016				
	Opérateur	Maîtrise	Cadre	ENSEMBLE
Total réversions	770,78 €	998,62 €	1 712,79 €	891,65 €
Veuves, veufs	748,43 €	1 003,17 €	1 722,20 €	900,44 €
Orphelins	475,40 €	662,35 €	896,24 €	519,78 €

→ MONTANT MOYEN DES PENSIONS DE RÉVERSION ENTRANTES (FLUX)

NATURE DE PENSION	2015	2016	Évolution
Opérateur	817,14	821,27	0,51%
Maîtrise	1 092,12	1 071,02	-1,93%
Cadre	1 806,13	1921,33	6,41%
TOTAL	1 032,15	983,76	-4,69%

→ FLUX DES PENSIONS DE RÉVERSION ENTRANTES
RÉPARTITION EN CSP DES PENSIONS DE RÉVERSION



LES PENSIONS DE COORDINATION ET **RETRAITE COMPLÉMENTAIRE**

PENSIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE DITES DE COORDINATION

Jusqu'à la parution du décret n° 2008-637 du 30 juin 2008 portant règlement des retraites du personnel de la RATP, les pensions de sécurité sociale concernaient les agents qui n'avaient pas atteint 15 ans de service. Depuis la parution dudit décret, seuls les agents quittant l'entreprise, après le 1^{er} juillet 2008, avec moins d'un an de service, relèvent des pensions de coordination.

PENSIONS DE RETRAITES COMPLÉMENTAIRES ARRCO ET AGIRC

Un agent de la RATP peut aussi bénéficier d'une pension de retraite complémentaire au même titre que la pension de sécurité sociale.

→ LES PENSIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE ET DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES

Catégories de pensions de coordination	2015	2016	Variation %
Pensions de sécurité sociale			
Pensions directes	3 841	3 804	-0,96%
Pensions de réversion veufs(ves)	880	875	0,57%
Total	4 721	4 679	-0,89%
Pensions de retraites complémentaires			
Pensions directes	3 607	3 540	-1,86%
- ARRCO	3 349	3 284	-1,94%
- AGIRC	258	256	-0,78%
Pensions de réversion veufs(ves)	1 134	1 122	-1,06%
- ARRCO	1 089	1 077	-1,10%
- AGIRC	45	45	0,00%
Total	4 741	4 662	-1,67%
TOTAL	9 462	9 341	-1,28%

→ RÉPARTITION HOMMES/FEMMES DES PENSIONS DE COORDINATION

Répartition Homme/ Femme des pensions de coordination	2015			2016			Variation %		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Pensions de sécurité sociale									
Pensions directes	2 930	911	3 841	2 916	888	3 804	-0,48%	-2,52%	-0,96%
Pensions de réversion veufs(ves)	10	870	880	10	865	875	0,00%	-0,57%	-0,57%
Total 1	2 940	1 781	4 721	2 926	1 753	4 679	-0,48%	-1,57%	-0,89%
Pensions de retraites complémentaires									
Pensions directes	2 744	863	3 607	2 696	844	3 540	-1,75%	-2,20%	-1,86%
- ARRCO	2 550	799	3 349	2 504	780	3 284	-1,80%	-2,38%	-1,94%
- AGIRC	194	64	258	192	64	256	-1,03%	0,00%	-0,78%
Pensions de réversion veufs(ves)	33	1 101	1 134	32	1 090	1 122	-3,03%	-1,00%	-1,06%
- ARRCO	28	1 061	1 089	28	1 049	1 077	0,00%	-1,13%	-1,10%
- AGIRC	5	40	45	4	41	45	-20,00%	2,50%	0,00%
Total 2	2 777	1 964	4 741	2 728	1 934	4 662	-1,76%	-1,53%	-1,67%
TOTAL 1+2	5 717	3 745	9 462	5 654	3 687	9 341	-1,10%	-1,55%	-1,28%

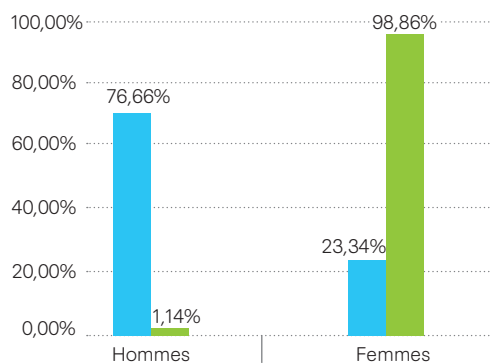
→ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES ET DE RÉVERSION DU RÉGIME DE COORDINATION **PAR ÂGE MOYEN DES ENTRANTS, DES EXTINCTIONS ET DURÉE MOYENNE DE VERSEMENT EN 2016**

Catégorie pension	Âge moyen des pensions entrants	Âge moyen des pensions éteintes	Durée moyenne de versement des pensions éteintes
Pensions directes			
Sécurité Sociale	62,01	80,01	19,06
- ARRCO	61,80	82,35	20,79
- AGIRC	62,80	83,29	19,04
Ensemble	61,93	81,29	19,95
Pensions de réversion veufs(ves)			
Sécurité Sociale	73,47	86,30	16
- ARRCO	76,45	85,62	17,37
- AGIRC	84,51	81,50	6,99
Ensemble	75,32	85,85	16,70
GÉNÉRAL	65,64	82,49	19,10

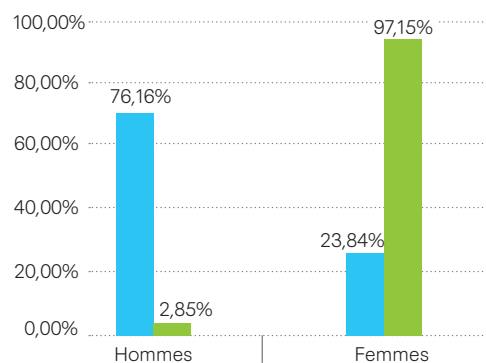
→ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES DU RÉGIME **DE COORDINATION PAR MONTANT MOYEN MENSUEL EN EUROS**

Année	Sécurité Sociale	Retraite Complémentaire ARRCO	Retraite Complémentaire AGIRC
2015	88,77 €	47,33 €	86,23 €
2016	89,52 €	48,25 €	86,26 €

→ RÉPARTITION **HOMMES/FEMMES** DES PENSIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE



→ RÉPARTITION **HOMMES/FEMMES** DES PENSIONS DE RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

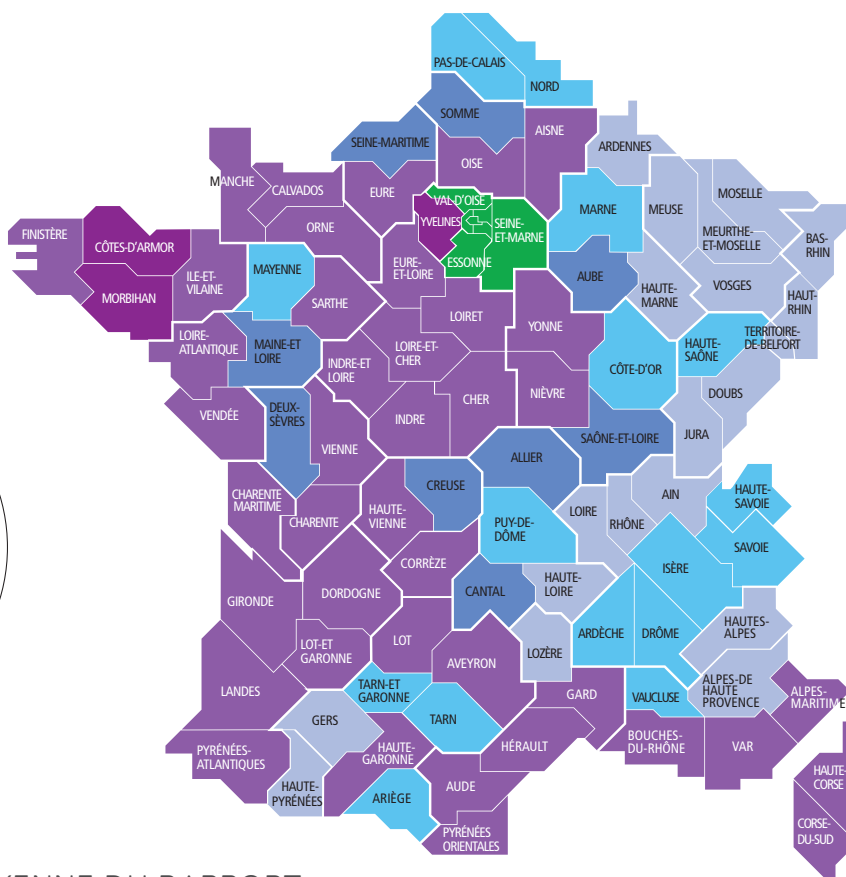
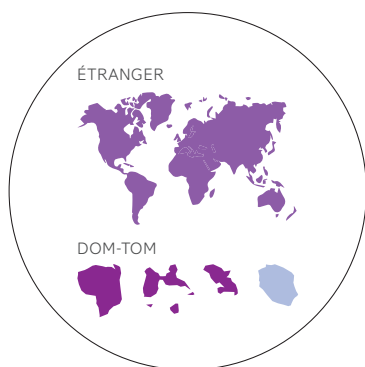


■ Pensions directes
■ Pensions de réversion (veufs, veuves)

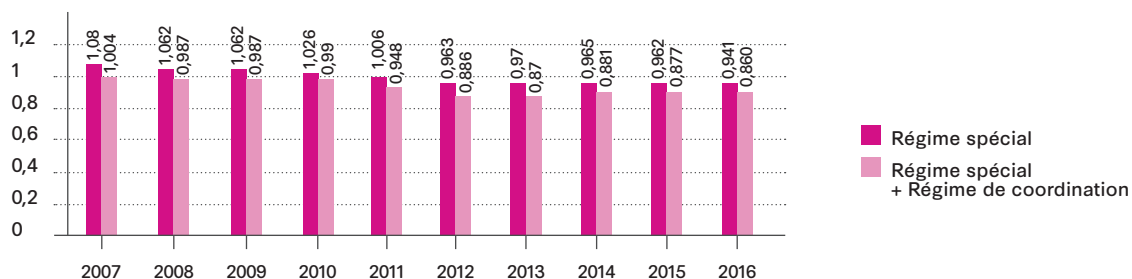
LES DONNÉES COMMUNES

CARTOGRAPHIE DES BÉNÉFICIAIRES DES PENSIONS DU RÉGIME SPÉCIAL ET DU RÉGIME SÉCURITÉ SOCIAL/RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

- De 0 à 75 bénéficiaires
- De 75 à 150 bénéficiaires
- De 151 à 250 bénéficiaires
- De 251 à 1000 bénéficiaires
- Plus de 1000 bénéficiaires
- Plus de 2000 bénéficiaires



→ ÉVOLUTION EN MOYENNE DU RAPPORT DÉMOGRAPHIQUE DES PENSIONS DIRECTES ET DE RÉVERSION



Année 2016	Effectifs cotisants (a)	Effectifs des Pensions directes (b)	Ratio (a/b)	Effectif total des pensions (directes et de réversion) (c)	Ratio (a/c)
Régime spécial	42 420	34 198	1,240	45 068	0,941
Régime spécial + Régime de coordination	42 420	38 002	1,116	49 310	0,860

LES AUTRES AVANTAGES

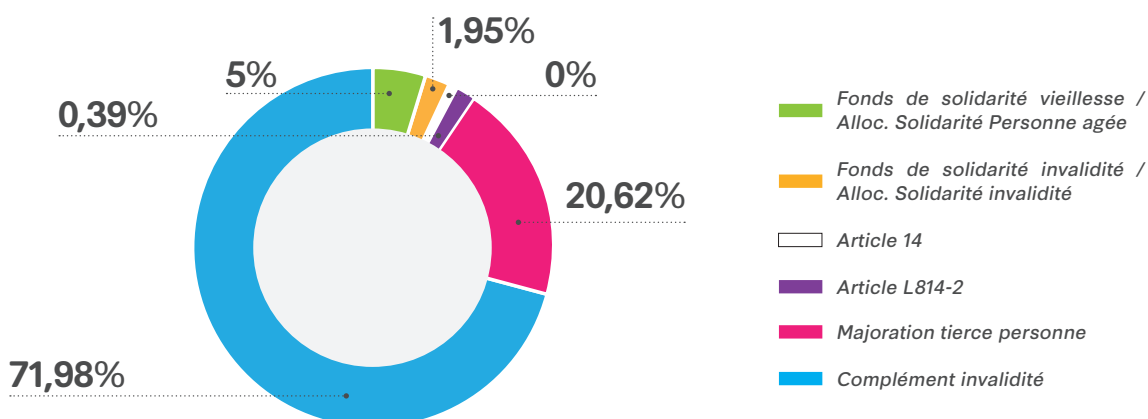
Les bénéficiaires du Fonds de solidarité vieillesse sont en très faible nombre et relèvent essentiellement des pensions de coordination. Fonds de solidarité vieillesse (FSA) et Aspa (allocation de solidarité aux personnes âgées) depuis le 1^{er} janvier 2006, fonds de solidarité invalidité (FSI), article

L.814-2 et ASI depuis le 1^{er} janvier 2006. Les avantages du Fonds de solidarité vieillesse, du Fonds de solidarité invalidité et de l'article L.814-2 sont obligatoirement attachés à un avantage de pension directe ou de réversion. Ils sont accordés sous certaines conditions d'âge, de résidence et de ressources.

→ ÉVOLUTION EN MOYENNE ANNUELLE DU RAPPORT DÉMOGRAPHIQUE DES PENSIONS DIRECTES ET DE RÉVERSION

Les autres avantages	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	
	2015	2016
Fonds de solidarité vieillesse/Alloc. Solidarité Personne âgée	16	13
Fonds de solidarité invalidité/Alloc. Solidarité Invalidité	5	5
Art. 14	0	0
Art. L814-2	2	1
Majoration tierce personne	51	53
Compléments invalidité	178	185
- Sur pensions directes	150	150
- Sur pensions de réversion veuves, veufs	20	20
- Sur pensions de réversion d'orphelins	5	5
- Sur pensions d'orphelins	3	3
TOTAL	252	257
Variation	0,80%	1,98%

→ RÉPARTITION EN POURCENTAGE





caisse de retraites du personnel de la ratp

CRP RATP

201 rue Carnot
94127 Fontenay-sous-Bois Cedex
Tél. : 01 49 74 72 20
www.crpratp.fr